

1^{er} novembre 2005

05.171

Motion du groupe UDC**Flat tax**

Le groupe UDC prie le Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'introduire le système "flat tax" pour l'impôt direct communal et cantonal. Le principe donne le même taux – à définir – d'imposition, quel que soit le montant des revenus du contribuable, et ceci pour tous les contribuables du canton. Il n'y aurait plus de splitting, il n'y aurait plus de barème.

En effet, si la gradation pénalisante du barème fiscal actuel retient bien des contribuables à s'engager pour gagner plus et mieux leur vie, une imposition sur le système "flat tax", comme existant dans d'autres pays, favoriserait une réelle revalorisation des contribuables, et de leur niveau de vie, à tous les échelons sociaux de la population. Personne n'aurait plus peur de passer à l'échelon supérieur.

Il en résulterait pour le canton un fort accroissement des richesses.

Signataires: H.B. Chantraine, J.-Ch. Legrix, K.-F. Marti, N. Auclair, D. Haldimann, N. Gsteiger, P.-A. Storrer, R. Tschanz, M. Pugin, M. Schafroth, B. Wenger, M.-A. Bugnon, J.-L. Gyger et B. Courvoisier.